



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres psychiatriques

Question écrite n° 3235

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'avenir de la psychiatrie au centre hospitalier spécialisé Saint-Anne. S'appuyant sur le schéma départemental d'organisation (S.D.O.), une baisse de 39,40 % des capacités d'accueil a été enregistrée depuis 1991, passant de 802 à 482 lits, et 160 postes, toutes catégories confondues, ont été débudgétisés (250 étant en prévision pour 1997 et 1998), malgré une augmentation de 14 % des besoins (nouveaux patients) et l'intégration de plusieurs secteurs parisiens dépendant d'hôpitaux psychiatriques. Pour 1998, dans le cadre de la procédure, la signature des contrats d'objectifs, par l'agence régionale d'hospitalisation, afin d'obtenir des crédits de fonctionnement, oblige Saint-Anne à privilégier des pôles d'excellence en soins, tenant compte à la fois des pathologies soignées dans d'autres établissements et des priorités sanitaires publiques (les personnes âgées, la démence, la dépression, les adolescents, l'alcoolisme et la toxicomanie). Dans ces conditions, on peut s'interroger sur le devenir des patients souffrant d'autres pathologies, en particulier de psychoses ainsi que sur l'avenir de la sectorisation et des soins à domicile. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour que cet hôpital puisse continuer à assurer les soins psychiatriques, quelle que soit leur nature.

Texte de la réponse

La diminution des capacités d'accueil en lits du centre hospitalier Sainte-Anne, spécialisé en psychiatrie, vise à prendre en charge de façon plus adéquate les patients atteints de troubles psychiatriques, en privilégiant une politique de suivi extra-hospitalier. Depuis 1991, en contrepartie de la suppression de 320 lits, ont été créées 290 places en hôpital de jour, foyer de post-cure, centre d'accueil et de crise auxquelles il faut ajouter des lieux d'accueil familial thérapeutique. La présence de pôles d'excellence au sein de l'établissement (dépression, démence, adolescence, alcoolisme, toxicomanie), en réponse aux besoins qui se manifestent plus particulièrement dans sa zone d'intervention, n'exclut en aucun cas le traitement des autres pathologies, telles que les psychoses. Le projet d'établissement du centre hospitalier Sainte-Anne pour la période 1997-2001 met l'accent sur le développement de l'activité de secteur au travers notamment des visites à domicile. Le nombre de secteurs parisiens rattachés au centre hospitalier Sainte-Anne, permettant un rapprochement des patients de leur domicile, va encore augmenter, en accord avec l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France, renforçant ainsi le rôle majeur de cet établissement à Paris. S'il est exact que le centre hospitalier Sainte-Anne a consenti, au cours de ces dernières années, des efforts importants dans le cadre du redéploiement de moyens entre établissements hospitaliers, effectué en Ile-de-France au profit des établissements de la grande couronne, il est désormais probable, comme l'envisage l'agence régionale de l'hospitalisation, que l'établissement bénéficie d'une pause dans le cadre de la réallocation de moyens intra-régionaux au sein de la dotation régionale.

Données clés

Auteur : [Mme Muguette Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3235

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3060

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 105